

**À l'attention des départements d'ethnologie, d'anthropologie et de sociologie
participant au *programme d'échange d'étudiants*
avec le Département d'anthropologie de l'Université de Montréal (DAUM)**

**À l'attention particulière des professeurs
supervisant des étudiants en programme d'échange**

**À l'attention des étudiants
désirant venir en échange
au Département d'anthropologie de l'Université de Montréal (DAUM)**

Suite à des problèmes récurrents dus à une méconnaissance de ses programmes, de ses cours, de sa façon de considérer l'encadrement des étudiants, ainsi que des règles éthiques de la pratique de terrain au Canada en général, le département d'anthropologie de l'Université de Montréal (DAUM) a conçu cette plaquette résumant les informations qu'il est impératif de connaître avant d'envoyer vos étudiants en échange chez lui.

Il importe en effet aux membres du DAUM que les étudiants en échange soient le mieux accueillis possible, sans que leur éloignement de leur université d'origine ne constitue un obstacle dans leur cheminement. Pour cela, les informations ont été regroupées en trois points : la préparation avant le départ, le suivi de l'étudiant (ou étudiante) pendant l'année, les règles d'éthique pour la pratique de terrain. Le 4^e point s'adresse aux étudiants en fin du programme.

Les membres du DAUM

SOMMAIRE

I – La préparation avant le départ

- 1) Le directeur ou la directrice de mémoire
- 2) L'élaboration du sujet
- 3) Les compétences linguistiques
- 4) Les exigences de votre institution, les exigences de notre institution : le nombre de cours

II – Le suivi de l'étudiant-e pendant l'année

- 1) La communication avec le directeur ou la directrice
- 2) Les usages dans les relations entre les professeurs et les étudiants à l'UdM
- 3) Le style de nos cours et nos évaluations
- 4) Le développement du projet de recherche

III – Les règles d'éthique pour la pratique d'un terrain au Canada

- 1) La poursuite d'un projet de recherche au Canada
- 2) Le certificat d'éthique et le formulaire de consentement
- 3) La présentation du sujet aux futurs informateurs
- 4) La diffusion des résultats d'une recherche

IV – L'achèvement d'un programme d'échange

I – La préparation avant le départ

Venir étudier au Québec se prépare. Venir étudier dans un département spécifique se prépare aussi. Pour cela, l'étudiant¹ aura besoin de l'aide de son directeur² car, au-delà des méandres bureaucratiques, le système universitaire est méconnu de ceux qui n'y travaillent pas. Ceci est d'autant plus valable que le système universitaire canadien est sans doute différent du vôtre. Les étudiants qui viennent en échange étant le plus souvent en maîtrise (2^e cycle), les informations de ce document ont été écrites en pensant à eux, mais il faut savoir que les principes s'appliquent aussi aux étudiants de 1^{er} cycle.

1) Le directeur ou la directrice de mémoire

Avant de partir, chaque étudiant doit trouver un directeur de maîtrise dans son université d'origine. Les professeurs du DAUM ne peuvent remplir cette fonction, puisque les étudiants en échange ne sont pas officiellement sous leur responsabilité. Il est important que les étudiants aient rencontré plus d'une fois leur directeur avant d'arriver à Montréal, ce qui implique de s'y prendre plusieurs mois avant le départ.

Au fil des années, les professeurs du DAUM ont été surpris de constater que nombre d'étudiants en échange connaissaient à peine le nom de la personne chargée de les superviser dans leur université d'origine, situation qu'ils souhaitent voir disparaître.

2) L'élaboration du sujet

Avant de partir, les étudiants doivent élaborer un sujet de recherche, le plus précis possible, ce qui implique qu'ils connaissent la littérature de base sur leur sujet. Ils peuvent, s'ils le désirent, consulter la liste des professeurs du DAUM et leurs spécialités et éventuellement prendre contact avec celui ou celle qui leur paraît le plus proche de leurs intérêts de recherche. Mais rappelons que ce professeur ne pourra en aucun cas se substituer au directeur de l'institution d'origine.

Chaque année, les professeurs du DAUM reçoivent des étudiants qui ont des projets irréalistes, démontrant une ignorance de leur sujet qui compromet la faisabilité de leur recherche et donc le

¹ Dans ce document, le masculin est employé à titre générique pour alléger le texte et désigne autant le masculin que le féminin.

² Ou directrice. Voir note 1.

succès de leur séjour à l'Université de Montréal. Il est impératif que les étudiants fassent réviser leurs sujets avant qu'ils ne parviennent au DAUM et qu'ils soient orientés vers les lectures nécessaires. Leur temps au DAUM sera ainsi maximisé.

SI LA RECHERCHE (c'est-à-dire le terrain ou la collecte de données) D'UN ÉTUDIANT DOIT ÊTRE EFFECTUÉE AU CANADA, LIRE TOUT DE SUITE LA SECTION III.

3) Les compétences linguistiques

L'Université de Montréal est une université francophone. Les étudiants doivent donc lire, écrire, comprendre et parler le français et ce, à un niveau universitaire.

Il est également impératif que les étudiants sachent lire **l'anglais** et en comprendre l'écoute (le parler suffisamment pour pouvoir soutenir une conversation est un plus, mais n'est pas requis). En effet, d'une part, la littérature anthropologique est en grande majorité écrite en anglais. Ainsi, bien que l'Université de Montréal soit francophone, les professeurs du DAUM demandent à leurs étudiants de lire un nombre important de textes dans cette langue. Une absence de compréhension de ces textes les sanctionne gravement lors des examens. D'autre part, le Canada est un pays bilingue et la majorité des conférenciers invités au DAUM s'expriment en anglais. Il serait dommage que les étudiants en échange ne participent pas à la vie intellectuelle du département.

4) Les exigences de votre institution, les exigences de notre institution : le nombre de cours

La plupart des universités européennes demandent à leurs étudiants de compléter 30 crédits par année, ce qui correspond à 5 cours par semaine. Au niveau de la maîtrise, cette exigence est **irréaliste** compte tenu de la manière de fonctionner à l'Université de Montréal. À ce fardeau de travail s'ajoutent souvent une recherche de terrain et la rédaction d'un mémoire, ce qui est trop lourd si l'on regarde comment on valide un seul séminaire de maîtrise au DAUM (voir plus loin "Le style de nos cours et de nos évaluations").

Les professeurs du DAUM demandent donc que les exigences de l'université de départ s'adaptent aux leurs et que la charge de cours d'un étudiant de maîtrise ne dépasse pas les 18 crédits par année, c'est-à-dire 3 cours et/ou séminaires par semaine.

Les étudiants en échange doivent aussi vérifier, avant de partir, que les cours qui les intéressent seront bien dispensés pendant les sessions où ils seront présents au DAUM, ce qu'il est facile de savoir en regardant le site web du guichet étudiant de l'Université de Montréal. En effet, certains des cours du DAUM sont donnés tous les deux ans. En outre, les professeurs canadiens ont droit à une année sabbatique tous les 6 ans, ce qui veut dire qu'ils sont dégrevés de leurs tâches d'enseignement pendant cette année-là et qu'ils se consacrent à leurs recherches. En général, un professeur n'est pas présent dans son département pendant la durée de sa sabbatique.

II – Le suivi de l'étudiant-e pendant l'année

Les inscriptions sont faites, les cours ont commencé, l'année va bon train. Les étudiants en échange restent quand même étudiants de leur université d'origine et il importe que cette université s'occupe de les suivre.

L'année universitaire canadienne comprend trois sessions : les sessions d'automne, d'hiver et d'été. Dans la plupart des départements, les cours et séminaires sont majoritairement dispensés pendant l'automne et l'hiver. La session d'automne commence au début du mois de septembre et se termine au début ou au milieu du mois de décembre. La session d'hiver commence au début du mois de janvier et se termine vers le milieu du mois d'avril. Au milieu de chacune de ces sessions, les étudiants disposent d'une semaine dite "de lecture" pour préparer leurs examens de mi-session et se mettre à jour dans leurs lectures.

1) La communication avec le directeur (ou la directrice)

Les professeurs du DAUM accueillent les étudiants en échange au même titre que les autres et les orientent du mieux qu'ils peuvent. Mais, tout d'abord, ils ne peuvent diriger "à défaut" les étudiants en échange. Ils ont déjà la responsabilité de leurs propres étudiants. Ensuite, les étudiants en échange doivent pouvoir communiquer avec leur directeur, dans leur pays d'origine, s'ils en ressentent le besoin.

Dans le passé, il a très souvent été à déplorer que les professeurs qui supervisent des étudiants partis en échange au DAUM ne répondent pas, ou alors avec un long délai, aux courriels de leurs étudiants ni même à ceux de leurs collègues.

Les professeurs du DAUM demandent à leurs collègues de ne pas perpétuer ces problèmes de communication. Ils ne peuvent se substituer au directeur d'un étudiant en échange.

2) Les usages dans les relations entre les professeurs et les étudiants à l'UdM

Les professeurs du DAUM attendent de leurs étudiants qu'ils aient des interactions avec eux, en participant à la dynamique des cours, en posant des questions, en venant les voir pour discuter, en leur écrivant des courriels. Chaque professeur se met à la disposition de ses étudiants pendant une plage de disponibilité hebdomadaire qu'il détermine. Les étudiants sont invités à consulter la liste des disponibilités des professeurs et à venir de leur propre chef les rencontrer dans leurs bureaux.

3) Le style de nos cours et nos évaluations

Les cours de baccalauréat (les trois premières années d'université) et les séminaires de maîtrise du DAUM sont trimestriels³. Il est d'usage que la première séance d'un cours, en septembre, soit dite "de magasinage" : les étudiants font le tour des différents cours pour voir ceux qui leur plaisent le plus avant de faire un choix définitif. En conséquence, les professeurs consacrent leur première séance de cours à présenter leur syllabus (ou plan de cours), le contenu des séances et leurs exigences en matière d'évaluation des compétences.

Chaque séance de cours ou de séminaire dure 3 heures. Au niveau du baccalauréat (ou bac), les étudiants doivent généralement lire plusieurs textes obligatoires avant chaque séance. Le plus souvent, la charge de travail pour un cours est lourde, puisqu'il est d'usage que chaque professeur donne au moins 2, voire 3 ou 4 examens pendant la session. À partir de la 2^e année de bac, il est courant qu'un professeur demande, en plus de 2 ou 3 examens, un travail de recherche final de 10 à 20 pages.

Dans un séminaire de maîtrise, les étudiants doivent en général trouver des textes eux-mêmes. Il est fréquent qu'un professeur demande plusieurs courts travaux rédigés pendant le trimestre, ainsi qu'un travail final de recherche et d'analyse qui est, normalement, de 20 à 25 pages. Nos étudiants de maîtrise sont inscrits à 3 séminaires au maximum par session.

Les étudiants en échange doivent passer tous les examens d'un cours s'ils veulent en obtenir les crédits. Les notes sont données sous forme de pourcentage ou de lettre (A, B, C, D, E, F).

4) Le développement du projet de recherche

Pendant l'année, les étudiants en maîtrise doivent développer le projet de recherche qu'ils ont présenté en arrivant. Certains cours du DAUM sont consacrés à aider les étudiants dans l'élaboration de ces projets. Chaque projet comprend les sections suivantes : objectif-s, problématique, hypothèse, démarche théorique, méthodologie, bibliographie.

³ Notons qu'un étudiant de maîtrise peut choisir des cours de baccalauréat dans son cursus.

III – Les règles d'éthique pour la pratique d'un terrain au Canada

Comme tous les chercheurs, les étudiants qui désirent faire une recherche de terrain au Canada doivent se plier à des règles d'éthique obligatoires. Ces règles s'appliquent également dans des pays comme les Etats-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Les étudiants en échange ne peuvent effectuer de recherche de terrain rattachée à la production de leur mémoire et/ou de leur thèse dans le cadre du programme d'échange au DAUM. Cependant, sans effectuer leur terrain, ils peuvent :

- a) trouver un lieu de stage (supervisé par un professeur du DAUM) qui acceptera de les accueillir pendant leur séjour (musée, organisme communautaire, corporation)
- b) effectuer, dans le cadre d'un cours de travail pratique, un travail d'apprentissage à la recherche.

Précisons que les étudiants qui désirent faire des recherches au Canada peuvent :

- effectuer leur terrain en dehors du programme d'échange avec l'Université de Montréal, mais **sous l'entière responsabilité de leur institution d'attache et de leur superviseur**, en tenant compte des lois canadiennes et québécoises concernant l'éthique de la recherche.
- ou venir s'inscrire à temps plein comme étudiants réguliers, dans une université canadienne, comme la nôtre.

1) La poursuite d'un projet de recherche au Canada

Tout projet de recherche, mené par un professeur ou par un étudiant d'une Université canadienne, doit être approuvé au plan de l'éthique lorsque ce projet implique un recours à des sujets humains ou à des informations personnelles (même si la recherche prévue doit avoir lieu ailleurs qu'au Canada). Un certificat d'éthique doit être alors délivré par le Comité d'éthique de la recherche (CÉR) de l'institution dont relève le chercheur, et ce **AVANT LE DÉBUT** du terrain (c'est-à-dire avant le recrutement des participants et la collecte des données).

2) Le certificat d'éthique et le formulaire de consentement

Les informations et les documents concernant les certificats d'éthique sont disponibles à l'adresse <http://www.fas.umontreal.ca/recherche/ethique/documents.html>

Lorsqu'il s'agit d'un étudiant, celui-ci doit soumettre une demande de certificat d'éthique sous la direction ou la codirection d'un professeur de l'Université de Montréal.

Une demande de certificat d'éthique doit inclure le questionnaire d'évaluation éthique rempli, une description détaillée du projet et une copie du formulaire de consentement ou du synopsis élaboré à l'intention des participants (voir les informations à l'adresse <http://www.fas.umontreal.ca/recherche/ethique/documents.html>)

Le formulaire de consentement ou le synopsis sert à présenter le projet, de la manière la plus claire possible, aux futurs informateurs (les participants à son projet de recherche), de façon à ce que ces derniers puissent, en toute connaissance de cause, donner ou non leur consentement éclairé. Il faut, entre autres, y indiquer ce qu'il adviendra des informations que donneront les participants et si celles-ci demeureront confidentielles ou seront au contraire diffusées publiquement. Une description détaillée doit être fournie quant aux mesures prises pour assurer la confidentialité ou au cadre dans lequel les informations seront diffusées.

Quand un projet de recherche a été approuvé par le CÉR, une copie du certificat d'éthique est transmise au chercheur (et dans le cas d'un étudiant, à son directeur ou codirecteur de recherche). Le chercheur s'engage, par ce certificat, à respecter son protocole de recherche, tel qu'approuvé par le CÉR.

La recherche en **milieu autochtone** (c'est-à-dire concernant les **Amérindiens**, les **Inuit** et les **Métis**) suit des règles spécifiques, énoncées par trois des conseils des organismes subventionnaires du Canada et par les organismes autochtones (notamment, pour le Québec, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador).

3) La présentation du sujet aux futurs informateurs

La présentation d'un projet de recherche aux futurs informateurs (participants) suppose que le chercheur (professeur ou étudiant), après l'obtention de son certificat d'éthique, ait pris contact avec eux. Les envois de projets par le courriel ou la poste, ou les explications par téléphone, sont acceptables mais doivent être, de préférence, complétés par des contacts directs. Il est toujours

préférable qu'une présentation soit faite en personne afin de favoriser l'échange entre le chercheur et les participants à son projet.

4) La diffusion des résultats d'une recherche

Les résultats d'une recherche doivent être présentés, de façon formelle ou informelle, dans un langage compréhensible pour tous, aux informateurs qui ont participé au projet. D'un point de vue éthique, au Canada, on considère qu'ils ont le droit de savoir à quoi les recherches les concernant ont abouti. Il est ainsi vu comme normal que les chercheurs envoient leurs rapports, ainsi qu'un exemplaire de toutes les publications, films, ou autres médias ayant pu découler du projet, aux répondants de leur recherche.

IV – L'achèvement d'un programme d'échange

Les professeurs du DAUM s'investissent dans l'accueil des étudiants en échange et partagent avec eux leur temps et leur expérience. Ils apprécient de recevoir des nouvelles des anciens étudiants et d'avoir leurs points de vue sur le programme d'échange, afin de pouvoir, toujours, veiller à sa qualité.